



ASSEMBLÉE DES CHAMBRES FRANÇAISES
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE



CÂMARA DE COMÉRCIO FRANÇA-BRASIL

Trophées du Commerce Extérieur France-Brésil 2009

REGLEMENT

Prix CCI International Brésil – Santos Dumont

Prix Implantation – Vinicius De Moraes



CHAMBRES DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE



Article 1 Objet du concours

Les « Prix CCI International Brésil – Santos Dumont » et « Prix Implantation – Vinicius De Moraes » font partie des Trophées du Commerce Extérieur France-Brésil 2009. Ils sont organisés par la Chambre de Commerce France-Brésil-São Paulo (CCFB-SP) et l'Assemblée des Chambres françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) dans le cadre du forum « L'innovation au service de l'entreprise » qui se tiendra à São Paulo Sao du 10 au 13 Novembre 2009.

Ce concours est mis en place par la CCFB-SP en collaboration avec l'ACFCI et les Chambres de Commerce et d'Industrie de France. A travers ce concours, La CCFB-SP et l'ACFCI souhaitent encourager le développement des PME françaises au Brésil.

Le concours récompensera notamment 2 types de projets :

- une PME française¹ ayant un projet de développement initié au Brésil et dont la présence au Brésil date de moins de 24 mois, (personnel détaché, domiciliation ou société enregistrée).
- une PME française ayant établi une structure locale (bureau de représentation, JV, etc.) au Brésil depuis 2 à 5 ans.

Article 2 Récompense

Un prix spécifique sera décerné à chaque type de projet. Il offrira une visibilité maximale à chaque lauréat.

a- « Prix CCI International Brésil – Santos Dumont » :

Ce prix correspond à une PME française ayant un projet de développement initié au Brésil et dont la présence au Brésil date de moins de 24 mois personnel détaché, domiciliation ou société enregistrée). Il comprend :

- Une adhésion annuelle à la CCFB-SP offerte
- Une communication dans la revue « França Brasil » éditée par la CCFB-SP
- Un hébergement de 3 mois à la CCFB-SP
- Un billet d'avion aller-retour France-Brésil en classe économique
- Un Trophée : Sculpture de Margarita Farré

b- « Prix Implantation – Vinicius De Moraes »

Ce prix correspond à une PME française ayant établi une structure locale (bureau de représentation, JV, etc.) au Brésil depuis 2 à 5 ans. Il comprend :

- Une adhésion annuelle à la CCFB-SP offerte
- Une communication dans la revue « França Brasil » éditée par la CCFB-SP
- Une réception offerte dans les locaux de la CCFB-SP visant à présenter le lauréat auprès des entrepreneurs adhérents à la CCFB et auprès des partenaires principaux du lauréat
- Un billet d'avion aller-retour France-Brésil en classe économique
- Un Trophée : Sculpture de Margarita Farré

¹ PME française = 500 salariés maximum (hors du Brésil), chiffre d'affaires n'excédant pas 100 millions d'euro (global monde), part des grands groupes au capital ne dépassant pas 25 %, majorité de capitaux français. Société ou entreprise individuelle inscrite au RCS en France Métropolitaine ou dans les DOM TOM

Article 3 Conditions de recevabilité des candidatures

Le concours s'adresse :

a- Pour le « Prix CCI International Brésil – Santos Dumont » :

Aux PME françaises, quel que soit le secteur d'activité, ayant un projet de développement **initié** au Brésil, qu'il s'agisse d'export ou d'implantation commerciale et/ou industrielle.
L'éventuelle présence (personnel détaché, domiciliation ou société enregistrée) de la société au Brésil devra dater de moins de 24 mois au moment de la candidature.

b- Pour le « Prix Implantation – Vinicius De Moraes » :

Aux PME françaises, quel que soit le secteur d'activité, ayant établi une structure locale (filiale commerciale et/ou industrielle, JV, etc.) au Brésil depuis 2 à 5 ans.

Article 4 Retrait des formulaires de dossier de candidature

a- l'accès

Le dossier de candidature peut être obtenu :

- par téléchargement sur le site Internet de l'ACFCI www.acfci.cci.fr
- par téléchargement sur le site Internet de la CCFB www.ccfb.com.br/fr/
- auprès des Chambres de Commerce et d'Industrie de France

b- les conditions de recevabilité des candidatures

Pour être recevable, le dossier de candidature doit être entièrement rempli en **3 exemplaires signés**. Tout dossier illisible, incomplet ou portant des indications d'identité ou d'adresses fausses sera considéré comme nul.

Si l'entreprise le juge utile, elle peut joindre à ce dossier des **pièces complémentaires**, en un seul exemplaire, sous toute forme de support (papier, CD ROM...) dans la même enveloppe que le formulaire.

c- la date limite de réception des candidatures

La date limite de réception des dossiers de candidature (dûment remplis et signés) ainsi que des annexes demandées est fixée au mercredi 30 septembre 2009, (18 heures, heure française).

Pour le « Prix CCI International Brésil – Santos Dumont » :

Le dossier de candidature devra être retourné par courrier recommandé A/R à l'attention d'Abderrahim EL KOUTALI à l'adresse suivante : ACFCI, 46, avenue de la Grande Armée 75858 PARIS Cedex 17 France.

Une copie de ces dossiers sera remise à la CCI de France dont dépend l'entreprise.

Pour le « Prix Implantation – Vinicius De Moraes » :

Le dossier de candidature devra être retourné par courrier recommandé A/R à l'attention de Carine VICENTE à l'adresse suivante : Responsable du Service d'Appui aux Entreprises -Chambre de Commerce France Brésil - Alameda Itú, 852 - 19° andar 01421-001 - São Paulo – SP-Brésil

d - les critères d'évaluation

Pour le prix « Prix CCI International Brésil – Santos Dumont »

Trois types d'indicateurs seront étudiés :

1. Approche du marché
- Qualité de la stratégie d'implantation commerciale et/ou industrielle

- Innovations / adaptations développées dans l'approche du marché brésilien
- Moyens spécifiques – notamment humains- mis en place pour l'approche du marché
- Appui du réseau consulaire en France et au Brésil

2. Résultats

- Progression du chiffre d'affaires et des parts de marché sur le marché brésilien
- Importance du chiffre d'affaires Brésil sur le chiffre d'affaires global de la société
- Impact des activités liées au Brésil en termes d'emploi en France

3. Perspectives

- Avancement du projet à ce jour
- Axes de développement et échéances
- Carnet de commandes au Brésil

Chacun des 10 critères aura une valeur équivalente

Pour le « Prix Implantation – Vinicius De Moraes » :

Quatre types d'indicateurs seront étudiés :

1-Approche du marché

- Qualité de la stratégie d'implantation commerciale et/ou industrielle
- Innovations / adaptations développées dans l'approche du marché brésilien
- Moyens spécifiques – notamment humains- mis en place pour l'approche du marché

2-Résultats de la structure au Brésil

- Progression du chiffre d'affaires et de l'activité au Brésil
- Evolution des résultats financiers
- Impact de l'activité Brésil sur les résultats de la maison-mère en France

3. Impact de l'activité sur l'extérieur :

- Retombées en termes d'emploi au Brésil et en France
- Engagements de la société en termes de développement durable

4- Perspectives

- Axes de développement et échéances
- Carnet de commandes au Brésil

Les critères sont donnés à titre indicatif. Ils ne sont pas exhaustifs.

Article 5 Règles en matière de communication

Les entreprises candidates acceptent que leur nom ainsi que la nature de la réalisation présentée au concours fassent l'objet d'actions de communication, notamment dans les médias, si elles font partie des entreprises lauréates.

Pour préserver le caractère événementiel de la cérémonie de remise des Prix et en respect des accords passés entre l'ACFCI et ses partenaires de la presse spécialisée, aucune communication relative au palmarès final ne peut être faite par les entreprises participant au concours auprès de médias ou sur des supports dont la parution ou la diffusion interviendrait avant cette cérémonie de remise du Prix.

L'entreprise ou personnes titulaires du prix pourront faire figurer sur leurs documents la mention « Lauréat des Trophées du Commerce Extérieur France-Brézil 2009 » catégorie « Prix CCI International Brésil – Santos Dumont » / « Prix Implantation – Vinicius De Moraes ».

Article 6 Composition du jury

Concernant les «Prix CCI International Brésil – Santos Dumont» et « Prix Implantation – Vinicius De Moraes », le jury se compose des personnalités suivantes :

- ACFCI : le directeur des relations Internationales accompagné d'un représentant du Club Appui Pays (CAP) Brésil
- CCFB : le directeur et le président CCFB-SP
- Ubifrance Brésil : le directeur d'Ubifrance Brésil
- CCE du Brésil : le président

Le jury, indépendant et souverain, prend ses décisions à la majorité absolue. Ses décisions seront sans appel.

Les membres du jury ainsi que l'entreprise ou l'organisme auquel ils appartiennent ne peuvent se présenter au concours.

La constitution du jury est placée sous la responsabilité de l'ACFCI et de la CCFB qui prennent l'engagement de procéder au remplacement des membres élus qu'elle auront choisis si ces derniers ont un intérêt direct ou indirect (concurrent) dans les projets qui leurs sont présentés.

Les membres du jury s'engagent à ne pas diffuser ou utiliser les informations recueillies dans le cadre de ce concours à des fins commerciales, et à faire preuve d'objectivité et d'impartialité dans le traitement des dossiers.

Article 7 Engagement des entreprises candidates

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.

Le candidat s'engage à communiquer uniquement des renseignements exacts et sincères au jury et, en particulier, à éviter toute imprécision ou omission susceptible d'induire un jugement erroné. En cas d'irrégularité prouvée, le jury se réserve la possibilité d'écarter la candidature ou de retirer le prix déjà attribué.

Le représentant de l'entreprise lauréate s'engage à participer à la remise du Prix aux lieux et dates qui lui seront indiqués.

Article 8 Remises des « Prix CCI International Brésil – Santos Dumont » et « Prix Implantation – Vinicius De Moraes » :

Le « Prix CCI International Brésil – Santos Dumont » et le « Prix Implantation – Vinicius De Moraes » sont remis à São Paulo Brésil, le 10 novembre 2009, dans le cadre des trophées du Commerce Extérieur France-Brézil 2009 lors du forum « L'innovation au service de l'Entreprise » qui se tiendra à São Paulo Sao du 10 au 13 Novembre 2009.

Article 9 Droit applicable

Le présent règlement est régi par le droit français.

Article 10 Litiges

A défaut d'accord amiable entre les parties pour tout différend relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution du présent règlement, il est fait expressément compétence au Tribunal administratif de Paris, non obstant la pluralité de défendeurs ou appel de garantie.